

Cession d'une partie du domaine public au Chambon

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Cession d'une partie du domaine public au Chambon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;

Vu la délibération n°20260710_10 du 10/07/2026 décidant de la désaffectation et du déclassement d'une partie de domaine public au droit des parcelles YL416, 418 et 167 au Chambon ;

Vu l'avis de France Domaines du 24 mars 2026 ;

Considérant la sollicitation de la SCI 2SY, représentée par Yohan DAILLOUX, pour l'acquisition de la parcelle issue du domaine public au droit des parcelles YL416, 418 et 167 au Chambon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Approuve** la vente de la parcelle issue du domaine public au droit des parcelles YL416, 418 et 167 au Chambon, pour le montant de 700,00 euros (sept cents euros) à la SCI 2SY, cette dernière réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

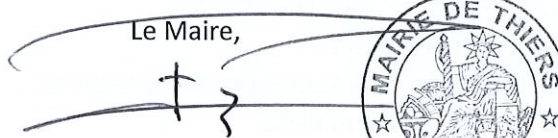
VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,



Jean-François AUROY

Le Maire,



Francis ROUX

